



Taxe 160 euros véhicules polluants et vignette crit air

Par JCC07

Bonjour,

Je possède un véhicule ayant une vignette Crit'air n°1 (la moins polluante) et paye toutefois une taxe de 160 euros pour véhicules particuliers les plus polluants...

Est-ce que quelqu'un peut m'expliquer et me faire accepter cette incohérence ?

Bien cordialement.

JCC07